

TOULOUSE
CAPITOLE
Publications



« Toulouse Capitole Publications » est l'archive institutionnelle de
l'Université Toulouse 1 Capitole.

*RESPONSABILITE PUBLIQUE ET INCOMPETENCE JURIDICTIONNELLE (CONTRAT DE
DROIT PRIVE)*

MATHIEU TOUZEIL-DIVINA

Référence de publication : Touzeil-Divina, Mathieu (2016) [CE, 10 février 2016, D. \(req. 386892\)](#) : « *Responsabilité publique et incompétence juridictionnelle (contrat de droit privé)*.
La Semaine Juridique. Administrations et collectivités territoriales (JCP A) (7).

Pour toute question sur Toulouse Capitole Publications,
contacter portail-publi@ut-capitole.fr

RESPONSABILITE PUBLIQUE ET INCOMPETENCE JURIDICTIONNELLE (CONTRAT DE DROIT PRIVE)

CE, 10 févr. 2016, n° 386892 : JurisData n° 2016-002033

Des requérants (au fond devant le tribunal administratif de Dijon puis en cassation du jugement confirmé par la cour administrative d'appel de Lyon) avaient contractuellement accepté de céder à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI : la communauté d'agglomération air urbaine de Nevers) un terrain mais, convaincus que la cession s'était réalisée dans des conditions dolosives, ils cherchaient à obtenir la condamnation en responsabilité de l'EPCI. Toutefois, retiendront unanimement les juges du fond et de cassation, le contrat litigieux, bien qu'organiquement passé avec un établissement public, ne comportait « aucune clause qui, notamment par les prérogatives reconnues à la personne publique contractante dans l'exécution du contrat, impliquent, dans l'intérêt général, qu'il relève du régime exorbitant des contrats administratifs, et [n'avait] pas été conclu pour l'exécution même d'un service public ». Après avoir ainsi rappelé les critères classiques d'identification d'un contrat administratif, le Conseil d'État en conclut que le contrat de cession, puisque de nature privée, impliquait que la contestation de ses conditions relevât de la juridiction judiciaire.